

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

Du Jeudi 5 Décembre 2024

La loi du 20 Août 2008 fait obligation aux Communes d'assurer un droit d'accueil, des élèves maternelles et élémentaires en cas de grève des enseignants.

Ce service doit être mis en place par la Commune si le nombre d'enseignants grévistes est égal ou supérieur à 25% de l'effectif de l'école.

Pour se conformer à cette disposition, la Commune mettra en place les mesures nécessaires pour assurer ce service, pour les familles **dont les deux parents travaillent**, compte tenu du mouvement de grève annoncé **le Jeudi 5 Décembre 2024** sous réserve de l'officialisation du nombre d'enseignants grévistes par l'Inspection Académique, de la façon suivante :

Les enfants de l'École :

**HENRI DE BORNIER, GAMBETTA, MARIE CURIE, LE PARC, MARIO ROUSTAN
MATERNELLE ET ELEMENTAIRE, JACQUES BREL MATERNELLE ET ELEMENTAIRE,
CAMILLE CLAUDEL, ARC EN CIEL ET PONT DE VESSE.**

Dont les **enseignants sont grévistes seront accueillis à :**

La halle des sport BRUNEL, 145 rue de la cité d'Endrausse 34400 Lunel

(Parking : Chemin du jeu de mail)

Par du personnel communal

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45

Il n'y aura pas d'accueil de loisirs périscolaires le matin et le soir ni de service de restauration scolaire.

Nous vous invitons à vérifier les informations qui pourraient vous être transmises par l'école.

Le temps de sieste ne pourra être assuré. Un moment calme sera proposé.

Il est demandé aux parents, qui en auront la possibilité, de garder ou de faire garder leurs enfants.

Pour des raisons de sécurité **une fiche d'information sera à compléter obligatoirement sur le site d'accueil avant toute prise en charge de vos enfants à partir de 8h30.**

Merci à tous pour votre compréhension et coopération.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le Service Petite Enfance Éducation au ☎ 04.67.87.84.12